



Règlement

« Les Chemins du Roy » Dimanche 7 juillet 2024

Organisés par l'association « SPIRIDON CRECHOIS », Les Chemins du Roy sont des courses pédestres de 9, 15 et 27 kilomètres dont les 3 premiers sont communs aux 3 courses. Les parcours accidentés, constitués de sentiers, bois, passages privés, serpentent de collines en vallées dans une nature ou ruisseaux et rivières sont le privilège des participants.

Article 1^{er} :

Une course nature (90% chemins) de 9km avec un 200D+, épreuve mixte ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Cadet.
Une course nature (90% chemins) de 15km avec un 350D+, épreuve mixte ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Junior.
Une course nature de 27kms (90% chemins) avec un 750D+, épreuve mixte ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Espoir.

Article 2 :

Départ le dimanche 7 juillet 2024, sur la place de Sainte-Néomaye :

27km : 8h00

15km : 8h30

9km : 9h00

Sont interdits, les accompagnateurs vélo et VTT.

Article 3 :

Le total du nombre de participants aux 3 courses est limité à 600 inscrits.

Article 4 :

Les participants suivront un parcours fléchés communs sur les 3 premiers kilomètres.

Article 5 :

Les Chemins du Roy, fait partie de l'une des courses « Challenge Trail », organisée par Yannick Gaujour du magasin Foulée79.
Le but : participer à un minimum de trois courses inscrites pour faire partie du classement final.

Trail court : 9km

Trail long : 27km

Article 6 :

Ravitaillements proposés sur les parcours :

9km = 1 ravito + 1 ravito à l'arrivée

15km = 3 ravito + 1 ravito à l'arrivée

27km = 3 ravito + 1 ravito à l'arrivée

Attention, attention, attention : il n'y aura pas de gobelets sur l'ensemble des ravitaillements (sur la course et à l'arrivée) = il faudra penser à apporter flasque/eco-cup

Article 7 :

9km = 9€

15km = 9€

27km = 9€

Majoration de 2€ par rapport au prix initial sur chacune des 3 courses (soit 11€) à compter du vendredi 21 juin et ce jusqu'au vendredi 5 juillet minuit (date de fin des inscriptions sur internet).

Majoration de 3€ par rapport au prix initial sur chacune des 3 courses (soit 12€), à compter du samedi 6 juillet ainsi que le jour de la course (dimanche 7 juillet).

Article 8 :

Inscriptions : www.runheure.fr/lescheminsduroy-2024, jusqu'au vendredi 5 juillet minuit.

Inscriptions chez Foulées79, le samedi 6 juillet de 10h à 18h30.

Inscriptions possible le jour de la manifestation, sur la place de Sainte Néomaye, le dimanche 7 juillet, dans la limite des places disponibles.

Retraits des dossards chez Foulées79, le samedi 6 juillet de 10h à 18h30.

Retraits des dossards le jour de la manifestation, sur la place de Sainte Néomaye, le dimanche 7 juillet.

Article 9 :

A l'inscription, il vous sera demandé soit :

- Une photocopie de la licence Compétition de l'année de la Fédération Française d'Athlétisme.

Ou

Un PPS_Parcours Prévention Santé Parcours de Prévention Santé | En cliquant sur le lien : <https://pps.athle.fr/>

Ou

La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an indiquant : pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Et pour les mineurs doit être ajoutée une autorisation parentale.

Article 10 :

Un lot sera remis à l'ensemble des coureurs.

Un podium sera organisé pour chaque course.

Seront récompensés :

9km : les 5 premiers hommes et femmes au scratch + 1^{er} cadet homme et 1^{ère} cadette femme + 1^{er} junior homme + 1^{ère} junior femme

15km : les 5 premiers hommes et femmes au scratch + 1^{er} junior homme + 1^{ère} junior femme

27km : les 5 premiers hommes et femmes au scratch

Le club le plus représenté.

Attention, attention, attention : pas de cumul de récompenses

Article 11 :

Sur place, au gymnase de Sainte-Néomaye (près de l'école et du stade), sont à disposition vestiaires, toilettes et douches.

Article 12 :

La sécurité de la manifestation sera assurée par la protection civile (présence d'une ambulance) et d'un médecin.

Sur les parcours, des signaleurs équipés de chasubles seront placés pour assurer la sécurité.

Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs.

Ils doivent également respecter le code de la route.

Les accompagnateurs ne sont pas admis sur les circuits

Les animaux de compagnie sont interdits sur les circuits.

Article 13 :

Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile (MAIF). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour un non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 14 :

La chronométrie sera assurée par l'entreprise RUN'HEURE, avec des puces à la chaussure.

En cas d'abandon ou de non-participation, la puce devra être rendue soit à l'organisation ou par voie postale (facturée 20€).

Les résultats seront disponibles en ligne le jour de la course sur www.runheure.fr

Article 15 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve (sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement). Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription quels que soient la date de la demande et le motif du désistement (y compris santé).

Article 16 :

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits (accès, rectification, opposition, suppression) au regard de l'utilisation de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès de notre association. Respectueux de la protection de vos données personnelles, Le Spiridon Créchois s'engage à ne pas divulguer vos informations personnelles.

Article 17 :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Le coureur réduira au minimum son impact sur l'environnement.

La Commission des Chemins du Roy,
Guylaine, Cindy, Céline, Franck, Fred et François.

